



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 25 septembre 2023

Président : Monsieur REBSAMEN
Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 15 septembre 2023

Nombre de membres du Conseil municipal : 59 Nombre de présents participant au vote : 53
Nombre de membres en exercice : 59 Nombre de procurations : 6

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Lydie PFANDER-MENY	Madame Laurence GERBET
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Océane GODARD	Monsieur Emmanuel BICHOT
Monsieur François DESEILLE	Madame Marie-Odile CHOLLET	Madame Céline RENAUD
Madame Christine MARTIN	Monsieur Jean-Paul DURAND	Madame Caroline
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Jean-Patrick MASSON	JACQUEMARD
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Bruno DAVID
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Stéphane CHEVALIER
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Vincent TESTORI	Monsieur Laurent
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Stéphanie VACHEROT	BOURGUIGNAT
Madame Nuray AKPINAR- ISTIQUAM	Monsieur Jean-François COURGEY	Monsieur Axel SIBERT
Monsieur Franck LEHENOFF	Monsieur Bassir AMIRI	Madame Catherine HERVIEU
Madame Dominique MARTIN- GENDRE	Madame Catherine DU TERTRE	Monsieur Patrice CHATEAU
Monsieur Christophe BERTHIER	Madame Nora EL MESDADI	Madame Stéphanie MODDE
Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur David HAEGY	Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Marien LOVICHI	Madame Danielle JUBAN	Monsieur Fabien ROBERT
Madame Kildine BATAILLE	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Olivier MULLER
Madame Delphine BLAYA	Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Monsieur Christophe AVENA	Madame Ludmila MONTEIRO	Madame Elizabeth REVEL
		Monsieur Philippe THIRION

Membres absents :

Monsieur Joël MEKHANTAR pouvoir à Monsieur Jean-Patrick
MASSON
Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Madame Lydie PFANDER-MENY
Monsieur Jean-Philippe MOREL pouvoir à Monsieur Antoine
HOAREAU
Madame Françoise TENENBAUM pouvoir à Madame Nathalie
KOENDERS
Madame Mélanie BALSON pouvoir à Monsieur Franck LEHENOFF
Madame Claire VUILLEMIN pouvoir à Monsieur Stéphane CHEVALIER

OBJET : ENVIRONNEMENT

Rapport 2022 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement

La Loi n° 95-101 du 2 février 1995, relative au renforcement de la protection de l'environnement et le décret n° 95-635 du 6 mai 1995, ont institué la présentation au conseil municipal du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement, reçu de l'établissement public de coopération intercommunale compétent dans le domaine.

La gestion de ces deux services a été déléguée en 1991 par la Ville de Dijon à la Lyonnaise des Eaux. Cette compétence a été transférée en 1999 au district de l'agglomération dijonnaise (compétence optionnelle), depuis transformé en métropole (compétence obligatoire). L'exploitation des services publics d'eau potable et d'assainissement sur la Ville de Dijon est aujourd'hui confiée à la société d'économie mixte à opération unique (SEMOP) Odivea.

Le rapport annuel pour l'exercice 2022 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement a été approuvé par Dijon Métropole le 22 juin 2023 et transmis à la Ville de Dijon.

L'année 2022 a été une nouvelle fois une année sèche, marquée par un déficit pluviométrique important.

SERVICE DE L'EAU POTABLE

1. Indicateurs techniques

L'eau distribuée à Dijon est pour partie d'origine karstique (sources de Morcueil et du Suzon, forage des Gorgets) et pour une autre partie d'origine alluviale (champs captants des Gorgets et de Poncey-les-Athée - Flammerans).

L'eau provenant de Poncey-les-Athée - Flammerans subit sur le lieu de captage un traitement de déferrisation-démanganisation et de filtration au charbon actif, tandis que les eaux de la source de Morcueil sont traitées par ultrafiltration dans l'usine Henri Navier située sur le site de Chèvre-Morte.

Des désinfections par chloration sont effectuées en six points du réseau sur Dijon pour garantir la qualité de l'eau distribuée.

En 2022, à l'échelle de la métropole qui compte 51 235 abonnés, 15 339 638 m³ ont été consommés. Les volumes facturés sur la commune de Dijon ont été de 8 308 369 m³ pour 23 590 abonnés.

8 374 compteurs ont été renouvelés en 2022 sur les 54 325 que dénombre le service.

Le réseau d'eau potable sur la commune de Dijon, d'une longueur de 528,1 km, représente 45,7 % du linéaire total de la Métropole. Le rendement du réseau sur la commune est resté stable en 2022, à hauteur de 83,6 % (83,5 % en 2021).

Les contrôles sur la qualité de l'eau réalisés par l'Agence Régionale de Santé Bourgogne Franche-Comté ont démontré une bonne qualité de l'eau distribuée en 2022 avec 100 % de conformité sur les paramètres microbiologiques et 97,2 % de conformité sur les paramètres physico-chimique (9 analyses non conformes ne mettant pas en question la qualité sanitaire de l'eau distribuée).

Parmi les faits marquants en 2022, sont à noter :

- La réalisation de travaux de réhabilitation par chemisage à l'automne 2022 sur la canalisation de diamètre 800 mm, qui achemine l'eau produite à l'usine de Poncey-Lès-Athée jusqu'au réservoir de Valmy à Dijon. 830 mètres de réseau d'eau potable ont ainsi été réhabilités boulevard des Martyrs de la Résistance à Dijon afin de limiter les fuites.
- La poursuite du déploiement de la télérelève des compteurs d'eau sur le périmètre de la SEMOP Odivea, dont 82 % des compteurs étaient équipés fin 2022.

2. Indicateurs financiers

Conformément à la loi sur l'eau du 3 janvier 1992, la tarification de l'eau comporte un abonnement et une part variable fonction de la quantité d'eau consommée.

Au 1^{er} janvier 2023, sur la base d'une consommation annuelle type de 120 m³ (correspondant à une famille de 4 personnes), le prix moyen de l'eau potable au mètre cube sur la commune de Dijon est de 1,6016 € TTC, à comparer à 1,5007 € TTC au 1^{er} janvier 2022.

Cette hausse de 6,7 % est liée à l'actualisation contractuelle de la part Odivea au 1^{er} avril 2022 uniquement (pas d'actualisation le 1^{er} octobre 2022). Les deux actionnaires de la SEMOP, Dijon métropole et Suez Eau France, se sont en effet accordés à l'automne 2022 pour suspendre temporairement l'application des formules d'indexation du contrat, se traduisant par un tarif inchangé entre le 1^{er} avril 2022 et le 1^{er} avril 2023. Cette disposition a été approuvée par le Conseil métropolitain le 29 septembre 2022.

SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

1. Indicateurs techniques

Les eaux usées produites sur le territoire de Dijon métropole sont collectées par 886,3 km de réseaux (hors branchements), dont 360,5 km pour la seule commune de Dijon. $\frac{3}{4}$ du réseau de la commune est de type unitaire, recueillant aussi bien les eaux usées que les eaux pluviales.

Outre les effluents de Dijon, la station d'épuration de Dijon-Longvic, d'une capacité de 400 000 Équivalent Habitant, traite les eaux usées en provenance des communes de Longvic, Ouges, Chenôve, Fontaine-lès-Dijon, Hauteville-lès-Dijon, Talant, Daix, Ahuy, Plombières-lès-Dijon, Corcelles-les-Monts, Féney, et par le biais de conventions de déversements d'Asnières-lès-Dijon, Étaules, Messigny-et-Vantoux, Velars-sur-Ouche, Bellefond et Ruffey-lès-Echirey.

En 2022, le volume total des eaux usées traitées était de 18 199 959 m³ contre 20 627 542 m³ en 2021, soit une baisse de près de 12 %. Etant donné la nature majoritairement unitaire du système de collecte des eaux usées arrivant à la station de Dijon-Longvic, l'évolution du volume traité est à mettre en relation avec l'évolution du cumul pluviométrique (-18%).

5 176 tonnes de boues d'épuration (matières sèches) ont été produites sur la station d'épuration et intégralement valorisées par compostage.

Parmi les faits marquants en 2022, sont à noter :

- La poursuite des travaux de création d'une unité de méthanisation des boues à la station d'épuration de Dijon-Longvic ;
- La pose de la 1^{ère} pierre en juillet 2022 du nouveau bassin d'orage de 15 000 m³ construit en amont de la station d'épuration Dijon-Longvic. Celui-ci permettra de limiter les déversements du réseau d'assainissement lors d'épisodes pluvieux et de préserver le milieu naturel ;
- Après une période d'essai par le biais d'un pilote, l'équipement pérenne de la station d'épuration de Dijon-Longvic de la technologie INDENSE® sur chacune des 4 files de traitement en vue de conforter ses performances de fonctionnement ;
- Dans le cadre des travaux de raccordement de la commune de Saint-Apollinaire sur la station d'épuration de Dijon-Longvic engagés en 2021, la pose de la 1^{ère} pierre en mai 2022 du futur poste de refoulement des eaux usées. Ces travaux visent à préserver le milieu aquatique et la ressource en eau en soulageant la station d'épuration de Chevigny-Saint-Sauveur (en limite de capacité) et en supprimant un déversoir d'orage ;
- La poursuite de l'opération Protect'eau menée en partenariat avec l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, la CCI Métropole de Bourgogne et les délégataires. Cette démarche vise à accompagner techniquement et financièrement les entreprises du territoire de Dijon métropole à réduire à la source les émissions de polluants toxiques dans les réseaux d'assainissement et le milieu naturel.

2. Indicateurs financiers

Comme pour la part "eau" de la facture, la tarification de la part "assainissement" est conforme à la loi sur l'eau du 3 janvier 1992.

Au 1^{er} janvier 2023, sur la base d'une consommation annuelle type de 120 m³, le prix moyen de l'assainissement collectif au mètre cube, est de 2,1119 sur la commune de Dijon, à comparer à 1,9789 € TTC au 1^{er} janvier 2022.

Cette hausse de 6,7 % est liée à l'actualisation contractuelle de la part Odivea au 1^{er} avril 2022 uniquement (pas d'actualisation le 1^{er} octobre 2022). Les deux actionnaires de la SEMOP, Dijon métropole et Suez Eau France, se sont en effet accordés à l'automne 2022, pour suspendre temporairement l'application des formules d'indexation du contrat, se traduisant par un tarif inchangé entre le 1^{er} avril 2022 et le 1^{er} avril 2023. Cette disposition a été approuvée par le Conseil métropolitain le 29 septembre 2022.

PRIX DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Sur la commune de Dijon, le prix de l'eau potable et de l'assainissement collectif, sur la base d'une consommation annuelle type de 120 m³, est de 3,7135 € TTC/m³ au 1^{er} janvier 2023. A titre de comparaison, le mètre cube était de 3,4796 € TTC/ au 1^{er} janvier 2022, soit une hausse de 6,7 % du prix de l'eau, telle qu'expliquée précédemment, dans un contexte inflationniste.

A l'échelle nationale, le prix global moyen de l'eau au 1^{er} janvier 2021, sur la base d'une consommation annuelle de 120 m³, était de 4,30 € TTC/m³ : 2,11 € TTC/m³ pour l'eau potable et 2,19 € TTC/m³ pour l'assainissement collectif (Source : 12^{ème} rapport national de l'observatoire des services publics d'eau et d'assainissement de l'OFB – Edition 2022).

A noter que de nouvelles formules d'indexation de la rémunération d'Odivea pour les services d'eau potable et d'assainissement ont été actées par avenant en décembre 2022, afin de mettre en cohérence les produits d'exploitation avec l'évolution des charges constatées du délégataire.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

- **d'approuver** le rapport 2022 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement.

SCRUTIN	POUR : 56	ABSTENTION : 3
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 6 PROCURATION(S)	

La secrétaire,
Madame MONTEIRO

Le Maire,
Monsieur REBSAMEN